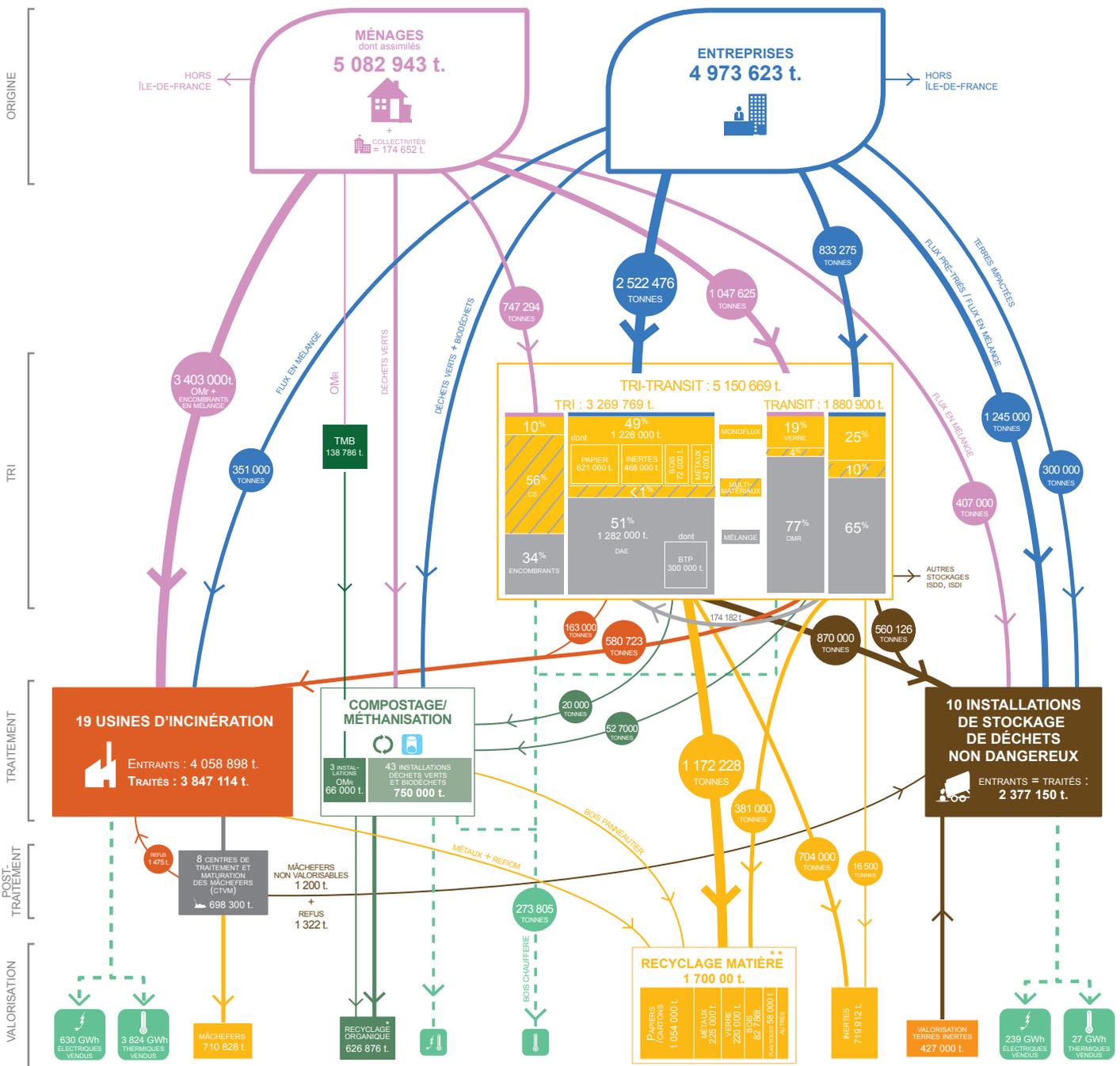


ENQUÊTE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX 2014

LE SYNOPTIQUE

10 752 000 TONNES
DE DÉCHETS NON DANGEREUX
TRAITÉS EN ÎLE-DE-FRANCE



* Les tonnages valorisés par traitements biologiques prennent en compte, entre autre, la fraction fermentescible entrante qui aura permis la production de compost normé/digestat utilisé (et non directement les tonnages sortant de compost et digestat du fait de la perte en masse de 70% pour le compost).

**Ces tonnages intègrent également les flux orientés vers le réemploi, mais n'intègrent pas les mâchêfers maturés.

Plus d'informations :

Blandine BARRAULT
Chef de projets traitement / b.barrault@ordif.com

Ce synoptique a pour vocation la schématisation des flux principaux de déchets non dangereux traités en Île-de-France en 2014. Ne sont pas intégrées ici les installations traitant uniquement les déchets inertes tels que carrières, installations de stockage de déchets inertes, concassage,...

L'ensemble des 206 installations, sur les 218 du périmètre, ayant répondu à l'enquête Installations de Traitement de Déchets Non Dangereux (ITDND), ont traité 10 752 000 tonnes de déchets non dangereux en 2014.



Avec 47%, **la part des déchets provenant des entreprises** (déchets d'activités économiques (DAE), terres, déchets verts, ...) est quasiment **équivalente à la part des déchets des ménages** (ordures ménagères, collectes sélectives multi-matériaux, encombrants, déchets verts...). À noter que ces tonnages incluent les déchets des assimilés, estimés à environ 1 million de tonnes, mais collectés en mélange aux déchets ménagers. Les apports des collectivités restent mineurs. Les 5% restants sont des déchets sortant d'autres installations de traitement.

Les **centres de tri-transit**, au nombre de **132** en 2014, réceptionnent près de la moitié des déchets traités en Île-de-France, dont **3 269 769 tonnes sont triées**.

Ces tonnes arrivent en **grande partie en MELANGE** (47%) : encombrants des ménages et surtout DAE des entreprises (du BTP ou non). Les taux d'extraction de matières valorisables restent encore bas, les refus sont réorientés en ISDND.

53% de recyclables entrants pré-triés :

40% sont des matières pré-triées en **MONO-FLUX** telles que fibreux (papiers/cartons) (640 000t), inertes (503 000t), bois (79 000t), nécessitant surtout un affinage qualité ou un conditionnement.

13% (425 000 t) sont des **déchets recyclables MULTIMATERIAUX**, s'agissant notamment des **collectes sélectives des ménages** (emballages cartons, plastiques et métalliques et les papiers graphiques)

Les déchets transitant peuvent être des matériaux propres orientés en recyclage (verre, papier...), ou des déchets en mélange massifiés avant envoi en incinération, stockage (ordures ménagères, DAE...) ou centres de tri.

Plus de détails à partir de la p.83

L'**incinération** reste le **procédé traitant le plus de déchets non dangereux en Île-de-France**, avec 3 847 114 tonnes incinérées, essentiellement des **ordures ménagères**. Les **DAE** représentent toujours **9%** des entrants. De la combustion des déchets persistent des éléments non brûlés, les mâchefers, orientés en maturation pour transformation en matériaux réutilisables en sous-couches routières, la partie ferreuse étant envoyée en recyclage. Ceci permet la **valorisation de près de 750 000 tonnes** de déchets préalablement incinérés.

Les **19 UIDND** ouvertes en 2014 (plus que 18 en 2015 après la fermeture du site de Guerville) ont **produit de l'énergie** sous forme de chaleur, 3 824 000 MWh vendus pour l'alimentation de réseaux urbains (et parfois également industriels), ainsi que sous forme d'électricité 630 000 MWh. Ces usines auto-consomment également de plus en plus de leurs énergies produites.

Plus de détails à partir de la p.12



Les **traitements biologiques, compostage et méthanisation**, accueillent des déchets dans une moindre mesure, même si la **méthanisation est en plein développement**. Ces **46 installations** traitent à ce jour principalement des déchets verts, mais devraient à terme traiter les flux de biodéchets qu'il convient désormais de collecter sélectivement et valoriser organiquement. Par ailleurs, 3 usines sont équipées de chaînes de tri (TMB) pouvant extraire la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Ainsi, 720 000 tonnes font l'objet d'une valorisation organique (compost, paillage agricole...), matière (bois envoyé en industrie panneautière), ou énergétique (bois utilisé en chaufferies biomasse).

Plus de détails à partir de la p.50



Les **10 ISDND** sont, elles, essentiellement **dédiées aux déchets d'entreprises**, à leurs refus de tri, et à la marge, aux encombrants des ménages et aux OMR en cas de force majeure (incinérateurs non disponibles). Les terres faiblement polluées représentent également un flux non négligeable, car pouvant évoluer très fortement d'une année à l'autre. Enfin, les refus de traitement (refus de tri, de compostage...) représentent un autre flux majeur d'ISDND. Les tonnages stockés baissent depuis quelques années, en raison des optimisations des UIDND, des DAE un peu plus orientés en tri, et de la baisse de l'activité économique.

Les ISDND reçoivent par ailleurs des déchets inertes qu'elles valorisent en utilisation pour pistes d'accès ou comme couverture de casiers. Cela représente 427 000 t en 2014.

Enfin, en récupérant le biogaz émis par les déchets lors de leur décomposition, le stockage des déchets a permis la vente de 239 000 MWh d'électricité, ainsi que 20 000 MWh de chaleur injectée dans un réseau (une 1^{ère} en France).

Plus de détails à partir de la p.36

En 2014, des 10 752 000 tonnes de déchets reçus en installations de traitement de déchets non dangereux, 3 757 413 tonnes, soit **35%**, ont été **valorisées sous forme matière ou organique**. On y retrouve principalement des **papiers-cartons** et des **inertes** de centres de tri, les **mâchefers** d'incinération, les **déchets verts** transformés en compost, les métaux et le verre. À cela s'ajoutent les 427 000 t d'inertes valorisées dans les ISDND.

Plus de détails à partir de la p.115



Leurs traitements ont également permis la **vente de 3 847 GWh de chaleur, 904 GWh d'électricité et 11GWh de biométhane injecté**.

Plus de détails à partir de la p.119